

**Rapport de la révision des comptes de
l'Ensemble Musical des Usines Bopst (Emub)
pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers amis musiciens,

Selon le mandat confié par l'assemblée générale nous avons procédé à la révision des comptes de notre ensemble musical en date du 3 mars 2015.

Nous avons constaté que le compte de pertes et profits présentant un bénéfice de **fr 1'599.50** et que la somme du bilan de **fr 25'994.65** correspondent à la comptabilité.

La perte reportée au 01.01.2014 de **fr 2'665.95** subit donc une diminution de **fr 1'599.50** et se monte au bilan final au 31.12.2014 à **fr 1'066.45**.

Des pointages effectués nous ont permis de conclure que la comptabilité est tenue avec exactitude et que les pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiées étaient disponibles.

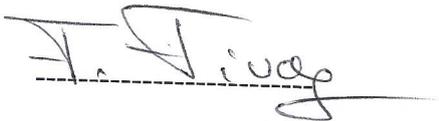
En conséquence nous vous recommandons d'approuver les comptes présentés et de donner décharge au caissier, au comité ainsi qu'aux réviseurs.

Nous ne voudrions pas manquer de remercier le caissier pour son travail.

Fait à Mex le 3 mars 2015

Les réviseurs

Florence Fivaz



Jean-Pierre Matile

